

PÉTITION AU MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

ATTENDU QUE:

- L'« aliénation parentale » est une théorie discréditée, sexiste et non scientifique utilisée en droit familial à l'encontre des femmes et des enfants qui rapportent avoir vécu des violences familiales;
- Les femmes victimes de violence familiale qui tentent de protéger leur enfant sont fortement à risque d'être accusées d'aliénation parentale dans le cadre d'un procès familial;
- La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences a enjoint tous les états à légiférer pour interdire les accusations d'« aliénation parentale » dans les procès familiaux;
- Plus de 250 organismes féministes et de femmes à travers le Canada demandent au gouvernement de suivre cette recommandation; et
- Le comité permanent de la condition féminine réalise une étude sur le comportement coercitif, dans le cadre de laquelle il a entendu des organismes et des universitaires expert·es en violences faites aux femmes réclamer l'interdiction des accusations d'aliénation parentale.

Nous, soussigné·es, citoyen·nes et résident·es du Canada, prions le Ministre de la Justice de :

- Légiférer pour modifier la Loi sur le divorce afin de rendre les accusations d'aliénation parentale inadmissibles dans les procès concernant le temps parental avec l'enfant.

Avant le 20 octobre. Retourner svp les copies de la pétition numérisées à suzanne.zaccour@nawl.ca

	Signatures (Signez votre nom, ne pas écrire en lettres moulées)	Adresses (la ville suffit)
1		
2		
3		
4		
5		

Nous, soussigné·es, citoyen·nes et résident·es du Canada, prions le Ministre de la Justice de :

- Légiférer pour modifier la Loi sur le divorce afin de rendre les accusations d'aliénation parentale inadmissibles dans les procès concernant le temps parental avec l'enfant.

	Signatures (Signez votre nom, ne pas écrire en lettres moulées)	Adresses (la ville suffit)
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Nous, soussigné·es, citoyen·nes et résident·es du Canada, prions le Ministre de la Justice de :

- Légiférer pour modifier la Loi sur le divorce afin de rendre les accusations d'aliénation parentale inadmissibles dans les procès concernant le temps parental avec l'enfant.

	Signatures (Signez votre nom, ne pas écrire en lettres moulées)	Adresses (la ville suffit)
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		

Nous, soussigné·es, citoyen·nes et résident·es du Canada, prions le Ministre de la Justice de :

- Légiférer pour modifier la Loi sur le divorce afin de rendre les accusations d'aliénation parentale inadmissibles dans les procès concernant le temps parental avec l'enfant.

	Signatures (Signez votre nom, ne pas écrire en lettres moulées)	Adresses (la ville suffit)
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		